

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**  
**APPLICABLES AUX ACTIONS DE FORMATION**

■ **Présentation**

INITIA FORMATION est un organisme de formation continu pour adultes spécialisés dans les métiers du très haut débit et de la fibre optique. Son siège social est fixé à 455 rue Georges Bellenger 27930 Guichainville (Déclaration activité n°28.27.01990.27) (n°SIRET 823 920 731 00028).

INITIA FORMATION conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Evreux-Guichainville, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou de passer commande d'une formation
- stagiaire/apprenant : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue d'INITIA FORMATION dans nos locaux et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par INITIA FORMATION pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ **Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par INITIA FORMATION pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ **Inscription**

Toute inscription à une session de formation sera prise en compte à condition qu'elle soit formalisée selon les modalités indiquées sur notre site internet [www.initia-formation.fr](http://www.initia-formation.fr) ou sur notre brochure générale.

Toutes nos formations ouvrent droit à une prise en charge par l'employeur et/ou OPCA tout comme les instituts comme Pôle Emploi.

Pour financer la formation, l'employeur, l'OPCA et Pôle Emploi doit faire un retour de devis établi par INITIA FORMATION revêtu de la signature, de « bon pour accord » et du cachet de l'entreprise.

Pour toute action, une facture et une attestation de présence seront adressées au financeur à la date de fin de ladite formation.

Une attestation de fin de formation sera également remise au stagiaire.

■ **Conditions financières, règlements et modalités de paiement**

Les prix ne sont pas assujettis à la TVA et sont forfaitaires. Ils comprennent la formation, les supports et le matériel pédagogique. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transports ou d'hébergement du participant. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de INITIA FORMATION.

En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagés.

**FORMATIONS INTERENTREPRISES**

Pour un financement personnel : 30 % sera demandé lors de l'inscription, 20% 15 jours avant le début de la formation et le restant dû le premier jour de formation dernier délais par espèces, virement ou chèque. Pour les OPCA, Entreprise et Pôle Emploi, la facture doit être réglée à 30 jours fin de formation.

**FORMATIONS INTRAENTREPRISES**

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie.

Un acompte de 30% sera versé par le Client à la signature de la commande.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. INITIA FORMATION aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à INITIA FORMATION.

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à INITIA FORMATION.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par INITIA FORMATION au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à INITIA FORMATION au plus tard un jour

ouvrable avant le démarrage de la formation, INITIA FORMATION se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ **Débit et remplacement d'un participant**

En cas de débit signifié par le Client à INITIA FORMATION au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, INITIA FORMATION offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de INITIA FORMATION, et après accord éventuel de l'OPCA,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

■ **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par INITIA FORMATION.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation d'INITIA FORMATION distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à INITIA FORMATION.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, INITIA FORMATION se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation: aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation: les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix net de taxes de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation: les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix net de taxes de la formation

■ **Horaires, accueil et effectif**

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, sur notre site à Evreux-Guichainville, les formations se déroulent de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ou de 9h00 à 13h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à INITIA FORMATION ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. INITIA FORMATION peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, INITIA FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ **Devis et attestation**

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par mail ou par courrier par INITIA FORMATION au Client. L'exemplaire dûment renseigné, doit être renvoyé dans un délai d'un mois.

A l'issue de la formation, INITIA FORMATION remet une attestation de fin de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, INITIA FORMATION lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations de formation, INITIA FORMATION est tenue d'une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. INITIA FORMATION ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable

pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à INITIA FORMATION, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de INITIA FORMATION.

■ **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par INITIA FORMATION pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de INITIA FORMATION. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ **Confidentialité et communication**

INITIA FORMATION, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par INITIA FORMATION au Client. INITIA FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par INITIA FORMATION comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise INITIA FORMATION à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de INITIA FORMATION.
  - conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.
- En particulier, INITIA FORMATION conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.
- Enfin, INITIA FORMATION s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

■ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et INITIA FORMATION à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.